

Distr.  
GENERALE

ITTC(XVII)/11  
16 novembre 1994

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

DIX-SEPTIEME SESSION  
8 - 16 novembre 1994  
Yokohama, Japon

**DECISION 4(XVII)**  
**GESTION FINANCIERE DU BUDGET ADMINISTRATIF**  
**DE 1994**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant le chapitre premier de son Règlement financier et règlement relatif aux projets,

Rappelant en outre la Décision 7(XII) portant constitution du Compte du Fonds de roulement,

Notant avec inquiétude le total des contributions reçues des Membres à ce jour au titre du budget administratif de 1994,

Autorise le Directeur exécutif à utiliser, pour exécuter le programme de travail de l'Organisation jusqu'à la fin de l'exercice 1994, un montant de 370 000 \$EU nécessaire pour combler le déficit escompté, en le prélevant sur le Compte du Fonds de roulement,

Prie les Membres de verser dans les meilleurs délais leurs arriérés de contributions au budget administratif de 1994 et tous les arriérés des contributions aux budgets des années précédentes, afin d'éviter une érosion des économies de l'Organisation par l'épuisement du Compte du Fonds de roulement.

\* \* \*